

Année scolaire 2019/2020

**Fiche de poste**  
**Enseignant chargé de mission ASH pour la coordination des AVS**

Circonscription Quimper ASH handicap : [ienhand29.ash@ac-rennes.fr](mailto:ienhand29.ash@ac-rennes.fr) - 02 98 98 99 25

Identification du poste	Chargé de mission ASH pour la coordination des AVS
Rattachement du poste	Circonscription Quimper ASH handicap
Lieu d'exercice	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Finistère 1, Bd du Finistère QUIMPER
Description du poste	<p>Le coordonnateur des AVS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assure les affectations des personnels chargés de la mission d'auxiliaire de vie scolaire et coordonne les opérations de recrutement de ces personnels en lien avec les inspecteurs chargés de circonscription, les chefs d'établissement et les services administratifs de la direction académique (DIVEL- ASH)</li> <li>- travaille en étroite relation avec l'IEN ASH, les enseignants référents, et les responsables ASH de la DDEC</li> <li>- renseigne et tient à jour une base de données</li> <li>- élabore et organise le plan de formation d'adaptation à l'emploi de ces personnels</li> <li>- contribue à la mise en œuvre des actions de formation des AVS et les anime.</li> <li>- informe les équipes enseignantes de l'enseignement privé catholique de la maternelle au lycée pour toute question relative à l'accompagnement par un AVS.</li> </ul>
Conditions d'exercice	<p>Le coordonnateur des AVS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN ASH</li> <li>- agit en relation avec les familles, les établissements scolaires, les établissements et services spécialisés, les IEN de circonscription et la MDPH.</li> <li>- exerce à temps plein</li> <li>- organise son emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire dans la limite des horaires légaux de la fonction publique soit 1607 heures annualisées.</li> </ul>
Compétences attendues	<p>L'enseignant présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une capacité d'écoute et d'adaptation nécessaire au travail en équipe ou en partenariat</li> <li>- une aptitude à la conduite de réunions d'information et à l'animation de formations</li> <li>- une bonne disponibilité, de la rigueur, de la discrétion, un sens de l'organisation, de l'autonomie et un esprit d'initiative</li> </ul>
Connaissances	L'enseignant a des connaissances sur les textes officiels, les dispositifs et structures de la scolarisation des élèves en situation de handicap, et les procédures d'orientation et de compensation du handicap
Certification	Les candidatures des enseignants titulaires du CAPPEI, CAPSAIS, ou CAPA-SH seront privilégiées.